



Gazette de NIXEVILLE BLERCOURT

Edition Mai 2026

Nous remercions
chaleureusement l'ancien conseil
municipal qui a œuvré pendant six
ans pour notre commune.



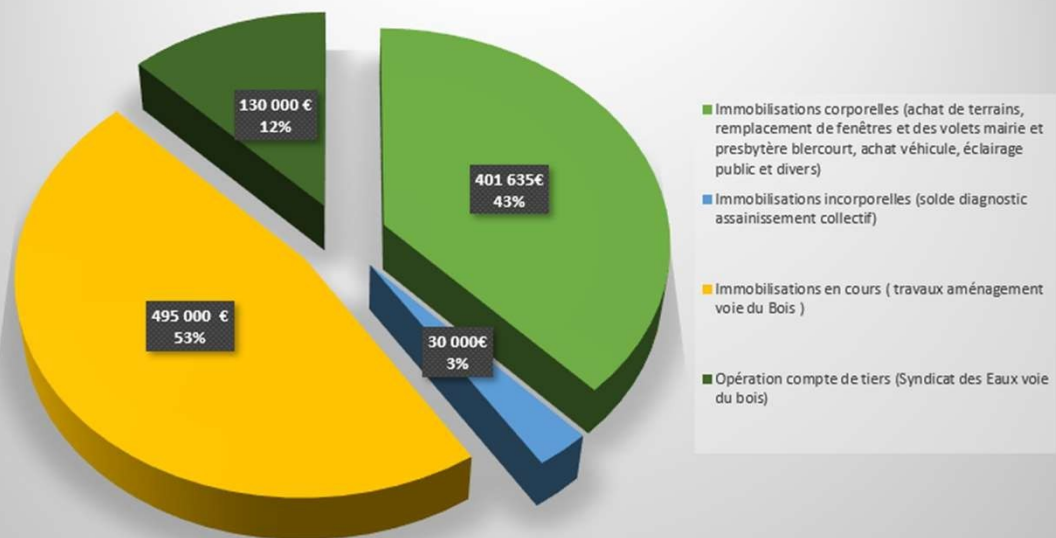
Vous trouverez ci-dessus la
nouvelle équipe municipale élue
lors des dernières élections.

Vos élus

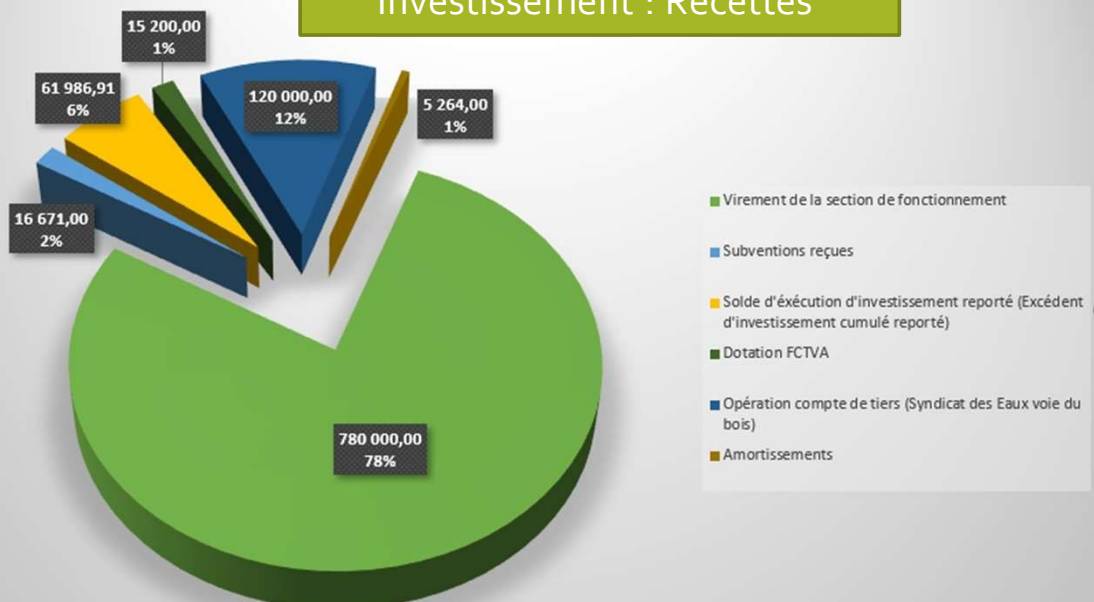
	Nom	Prénom	Age	Situation et lieu de résidence	Fonction
1	POSTAL	Jean-Noël	66	Retraité Rue Marjolaine à BLERCOURT	Maire
2	BRECHE	Sandrine	54	Cadre Bancaire Voie du bois à NIXEVILLE	2 ^e Adjointe
3	TWAROG	Philippe	63	Retraité route de Verdun à NIXEVILLE	1 ^{er} Adjoint
4	HURT	Nadine	48	Employée de commerce Av. de Paris à BLERCOURT	Maire déléguée de BLERCOURT
5	DOSTERT	Olivier	59	Responsable de Maintenance Route de Verdun à NIXEVILLE	Conseiller municipal
6	JEQUEL	Gislaine	63	Retraîtée Rue de l'étang à BLERCOURT	Conseillère municipale
7	THIRION	Jean-Philippe	53	Agriculteur Ferme du Moulin à BLERCOURT	Conseiller municipal
8	BLANDIN	Andrée	70	Retraîtée Route de Verdun à NIXEVILLE	Conseillère municipale
9	LEMAIRE	Jean-Philippe	43	Conducteur de travaux Rue de l'église à BLERCOURT	Conseiller municipal
10	TRONCHE	Nathalie	57	Assistante de direction Voie du Bois à NIXEVILLE	Conseillère municipale
11	MAPELLI	Jonathan	33	Chef d'entreprise Rue des six frères à NIXEVILLE	Conseiller municipal
12	DEPUYDT	Amélie	37	Esthéticienne Rue de l'église à NIXEVILLE	Conseillère municipale
13	POSTAL	Aurélien	28	Agriculteur Rue de la Marjolaine à BLERCOURT	Conseiller municipal
14	ETIENNE	Manon	27	Agent Administratif Rue de la haute Pêche à NIXEVILLE	Conseillère municipale
15	SIDI	Moussa	44	Carreleur Rue basse du Pêche à NIXEVILLE	Conseiller municipal

Budget

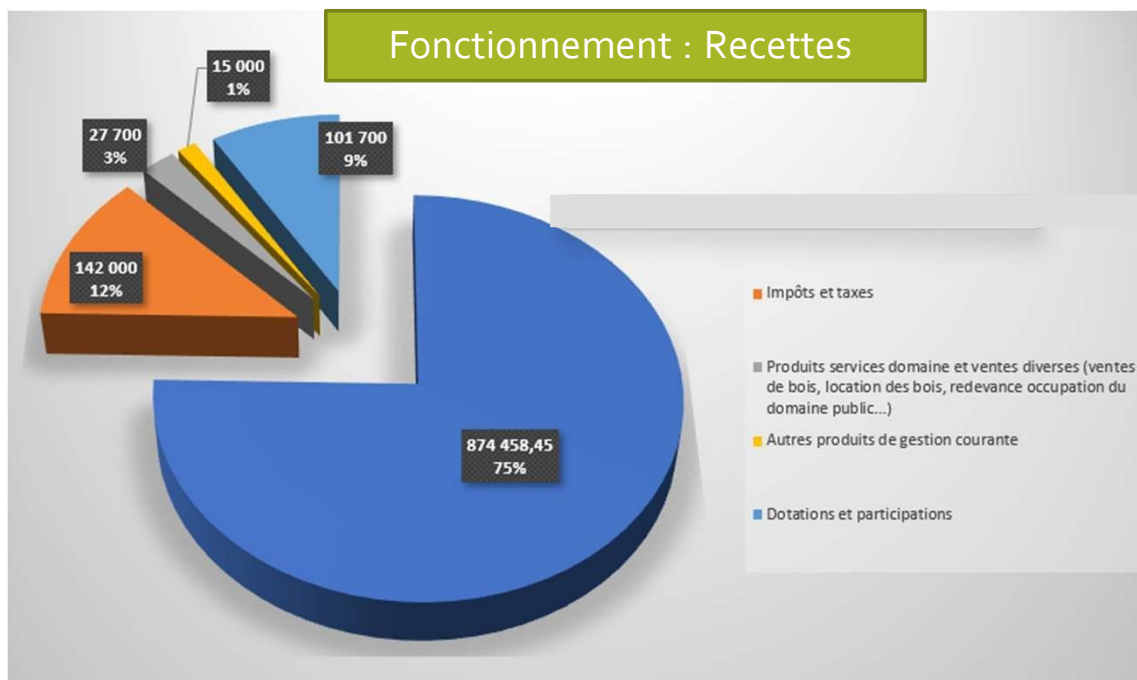
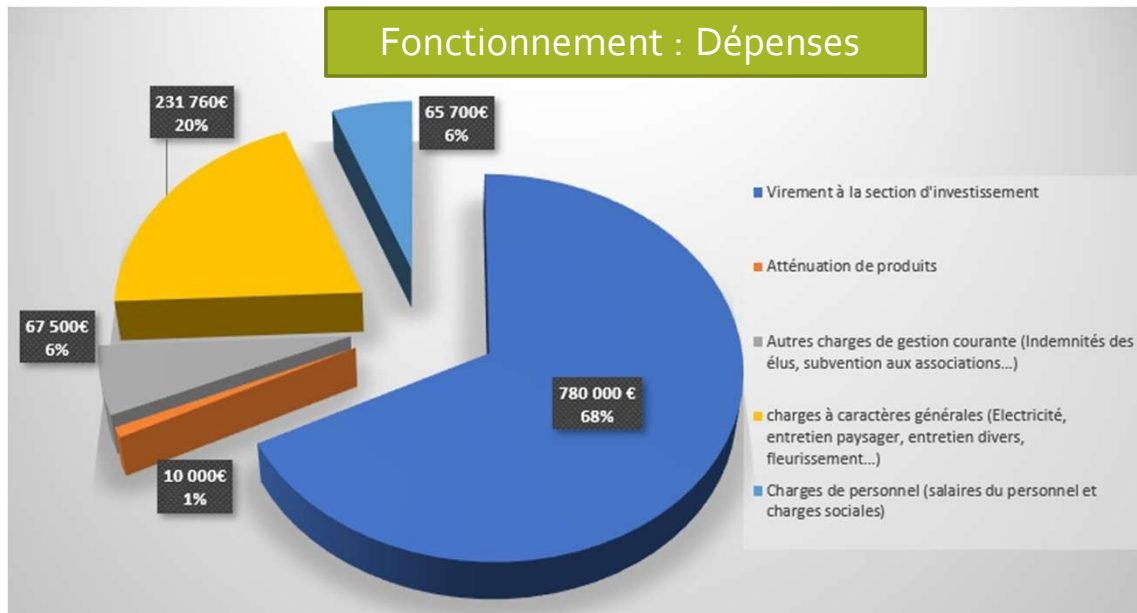
Investissement : Dépenses



Investissement : Recettes



Budget



Etat civil



Elle nous a quitté:

Josette RICHL née COYARD, le 17 mars 2026,
domiciliée 3 avenue de Paris à BLERCOURT

Nous souhaitons à sa famille et ses proches beaucoup
de courage dans cette épreuve difficile



Ils se sont unis:

Erwan BONNERAVE et Leslie POIRIER se sont unis
par le PACS le 28 février 2026

Valentin GAYOT et Gaëlle BONNERAVE se sont unis
par le mariage le 07 mars 2026

Nous leurs souhaitons beaucoup de bonheur.



Elle nous a rejoint:

Rose BLANDIN née le 29 mars 2026 à VERDUN, de
Sylvain BLANDIN et Aline BEAUDEUX domiciliés 2
rue de la Voie du Bois à NIXEVILLE.

Bienvenue parmi nous Rose.

Ils font parler d'eux !

Championne de lecture, bravo Dahnia!

Scolarisée en classe de CM2 au groupe scolaire Caroline-Aigle, Dahnia Oulahlou a été désignée lauréate lors de l'une des deux étapes départementales meusiennes des Petits champions de la lecture, qui s'est déroulée le 23 janvier dernier. Une vingtaine d'élèves de sa classe y ont participé, et lors de la seconde étape qui a eu lieu le 11 mars dernier au tiers-lieu de l'école des savoirs à Varennes-en-Argonne, Dahnia a remporté le challenge départemental.

« Quelle histoire as-tu choisie » ? « Mon livre raconte l'histoire d'une jeune collégienne qui est en 6ème, et qui a honte de ses parents qu'elle considère comme "vieux". Le collège organise alors un dîner de classe qui se passera chez elle ! À l'issue de ce dîner, ses camarades découvrent que ses parents qui approchent la soixantaine sont très cool. Après ce dîner, la jeune fille n'a plus honte de ses parents », explique Dahnia, qui en retire une morale : il ne faut jamais avoir honte de sa famille quelle qu'elle soit.

Elle a représenté le département de la Meuse avec une autre élève meusienne lors de la finale régionale Grand Est qui s'est déroulée le mercredi 6 mai au théâtre le Maillon à Strasbourg.

Finale qu'elle n'a malheureusement pas remportée.



comme lauréate des petits champions-de-la-lecture

Elle a ouvert son activité :

Madame COUTIN Eloïse, domiciliée 3 rue Basse du Pêche à NIXEVILLE, a ouvert son activité d'assistante maternelle.

Le comité des fêtes

Comité des fêtes

NIXÉVILLE-BLERCOURT



Le 4 avril 2026 s'est tenue la traditionnelle chasse au œuf organisé par les bénévoles de notre comité des fêtes.

Une quarantaine d'enfants accompagnés de leur famille a déambulé aux abords du stade pour se divertir et trouver les œufs cachés pour l'occasion.

Aucune crise de foie ne nous a été signalée ! 😊



Rappel:



La Gendarmerie de la Meuse rappelle que tout brûlage, y compris des déchets dit « verts » (tonte de pelouses, tailles d'arbres, élagages...) est strictement interdit TOUTE L'ANNEE. Les déchets verts peuvent être déposés sur le dépôt communal. La clé est disponible au secrétariat de Mairie.

En complément, la CODECOM Val de Meuse-Voie Sacrée a aménagé un espace dédié à ANCEMONT



Dans la commune, la vitesse est limitée à **50 Km/H voire 30 Km/H dans certaines rues**. Nous vous rappelons qu'avec l'arrivée des beaux jours, les automobilistes, cyclomoteurs et tracteurs risquent de croiser plus fréquemment des promeneurs. Nos rues sont un lieu de partage et non des pistes d'essais pour personnes en manque d'adrénaline!



Bruit de voisinage, nocturne ou injurieux

Tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit, de jour comme de nuit.

- Les tapages diurnes ou nocturnes

Les tapages diurnes ou nocturnes. Il s'agit d'un comportement bruyant accompagné de grossièretés, de paroles ou agissements désobligeants.

Le tapage nocturne est sanctionné lorsque les bruits sont commis avant le lever ou après le coucher du soleil, en général 22 heures.

Cette forme de bruit est réprimée par l'article R.623-2 du Code Pénal

Heures légales d'utilisation d'engins bruyants :

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, débroussailleuses, perceuses, raboteuses, scies, etc, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 20 heures,
- les samedis de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures,
- les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.

Rappel:



Les déjections canines doivent être ramassées dans tous lieux publics par égard à ceux qui les empruntent. En cas de non-respect de cette interdiction, le propriétaire du chien peut être verbalisé (amende de deuxième classe d'un montant de 35€).



OFFERT PAR LA MAIRIE DE VOTRE COMMUNE



TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT L'APPLICATION PANNEAUPOCKET

Pour vous informer et vous alerter, votre Mairie s'équipe de **PanneauPocket**.

Toute l'actualité de votre Commune, les événements, les informations de coupures réseaux, travaux sur la voirie, alertes météo et bien plus encore... seront toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.

Disponible sur **Play Store (Android)**, **App Store (Apple)**
ou **AppGallery (Huawei)**



Retrouvez également toutes les infos et alertes des communes depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com



Mairie de Nixeville-Blercourt

4 Rue Haute du Pêche

55120 Nixéville-Blercourt

Téléphone : **03 29 86 80 40**

Email: mairie@nixeville-blercourt.fr

Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi-Mardi-Jeudi : **9h - 12h et 14h - 17h**

Vendredi : **9h - 12h**

Samedi : **10h - 12h**





Nous vous rappelons que certains travaux sont soumis à déclaration préalable, vous trouverez en page suivante un rappel des bonnes pratiques.

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : **DP**

Auvent, préau

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

- < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
- < 20 m² : **DP**

DP : Déclaration Préalable

PC : Permis de Construire

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

- Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : **DP**
- Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : **PC**

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :
DP

FAÇADE, RAVALEMENT : **DP**

CREATION FENÊTRE ET
CHANGEMENT DE MENUISERIES
EXTÉRIURES : **DP**

GARAGE

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**
- Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**

PISCINE

- < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
- < 100 m² ouverte : **DP**
- < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**
- > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : **PC**

MUR DE CLÔTURE,
CLÔTURE
DP

PORTAIL
DP

CABANE BOIS OU BÉTON

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES

- < 5 m² : aucune formalité
- < 40 m² : **DP**
- > 40 m² : **PC**

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

- Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
- Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur Service-Public.fr

Information travaux

Coupure provisoire 8h/18h de la voie du bois.
Cette coupure interviendra au mois de juin dans le cadre de travaux obligatoires sur le réseau de défense incendie.

Il ne sera pas possible d'accéder à l'espace des déchets verts en journée, veuillez à prendre vos dispositions.

ILCG: Instances Locales de Coordination Gérontologique

23 juin à 14h30 - Salle des fêtes de Nixéville.

Thématiques:

- Manger sain, Manger bien
- Bien dans son corps, bien dans sa tête
- Une bonne santé passe par notre assiette

Le déroulé de la réunion :

Après avoir exposé les bienfaits d'une alimentation équilibrée, Aurélie répondra aux questions que l'on se pose.

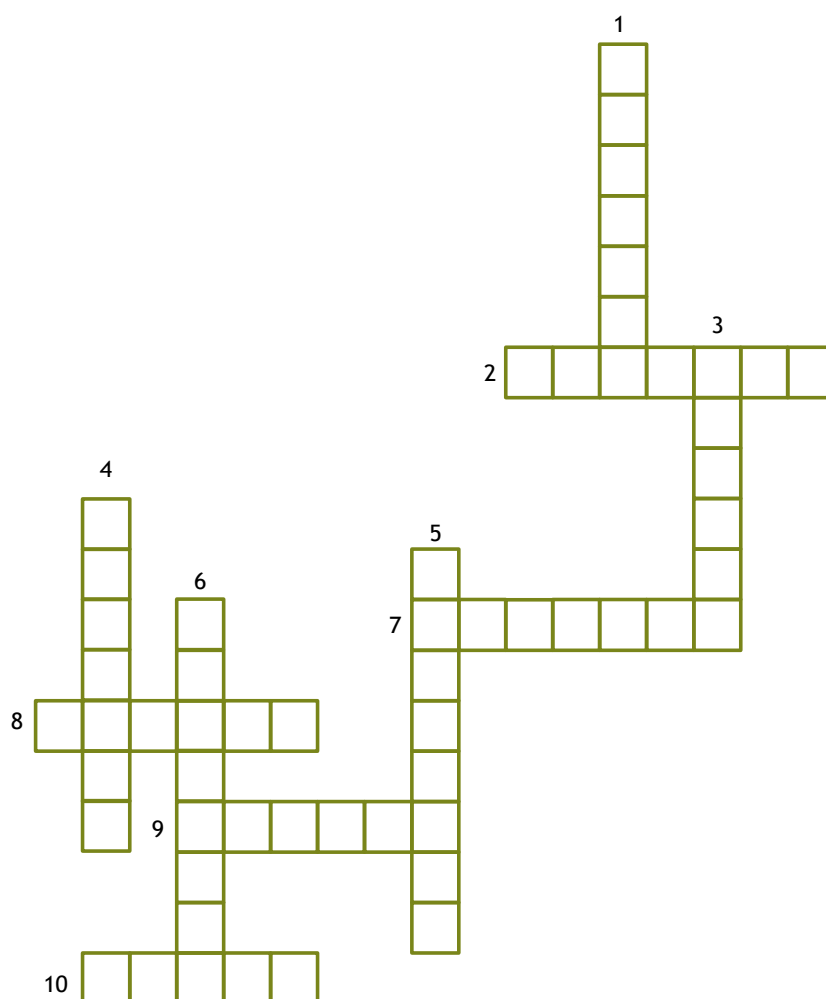
Par exemple :

- Thon et mercure, qu'en est-il ?
- Les bienfaits du pain, du chocolat,
- La mauvaise humeur nous fait-elle acheter plus de calories.....
- Elaborer un goûter sain pour ses petits enfants etc.

Venez avec vos questions, Aurélie vous répondra.

Le goûter sera offert par l'ILCG en fin de réunion

Si on s'amusait un peu



Horizontal

2. Un arbre qui pousse souvent dans les zones humides près de la Meuse.
7. C'est un cours d'eau qui traverse la France et se jette dans la Meuse.
8. Cette ville est célèbre pour sa bataille durant la Première Guerre mondiale.
9. Un bâtiment traditionnel qui utilise la force de l'eau de la Meuse pour moulin le grain.
10. Une technique de transport utilisée pour déplacer des marchandises le long de la Meuse.

Vertical

1. Une structure construite pour contrôler le débit de la rivière Meuse.
3. Un petit bateau souvent utilisé pour naviguer sur la Meuse.
4. Une personne qui pratique la pêche, activité courante sur la Meuse.
5. Une région boisée qui borde la vallée de la Meuse, connue pour sa beauté naturelle.
6. Les dépôts qui se forment au fond de la Meuse, influençant l'écosystème.

La Gazette s'écrit aussi avec vous !

- N'hésitez pas à nous proposer des sujets que vous souhaiteriez que l'on aborde.
- Envoyez-nous des photos et des infos à partager, tout ce qui met en valeur notre commune est le bienvenu.

Manifestation à venir

- A l'occasion des cérémonies du 14 juillet, la municipalité vous convie à un vin d'honneur qui sera servi à la salle des fêtes de Nixéville à partir de 11 h 00. A l'issue, un repas champêtre sera proposé par le Comité des Fêtes. Les modalités d'inscriptions vous seront communiquées ultérieurement. Réservez votre 14 juillet !